



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

Décision n° D2017-23

PORTANT ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES INTITULÉES : «L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS AVEC DES DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES PERTURBANT GRAVEMENT LES PROCESSUS DE SOCIALISATION».

Vu l'art. 23 de la Convention constitutive de l'Anesm,

Vu l'avis favorable n° 2017-117 du Comité d'orientation stratégique, ayant valablement délibéré en sa séance du 28 mars 2017,

Vu l'avis favorable n° 2017-112 du Conseil scientifique, ayant valablement délibéré en sa séance du 29 mars 2017.

Décide :

Article 1^{er} : Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « L'Accompagnement des mineurs avec des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation » ci-jointes, sont adoptées.

Fait à Saint Denis, le 19 mai 2017

Le Directeur

signé

Didier CHARLANNE



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

N°2017-117

COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

AVIS

Objet : Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « L'Accompagnement des mineurs avec des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation ».

Le Comité d'orientation stratégique, après en avoir délibéré,

donne un avis favorable à l'unanimité à l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux en vue de l'adoption des recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « L'Accompagnement des mineurs avec des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation ».

Fait à Saint Denis, le 28 mars 2017

Le Président du Comité d'orientation stratégique


André DUCOURNAU



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

N°2017-112

CONSEIL SCIENTIFIQUE

AVIS

Objet : Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « L'Accompagnement des mineurs avec des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation ».

Le Conseil scientifique, après en avoir délibéré,

donne un avis favorable à l'unanimité à l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux en vue de l'adoption des recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « L'Accompagnement des mineurs avec des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation ».

Fait à Saint Denis, le 29 mars 2017

La Présidente du Conseil scientifique

Annie FOUQUET